

Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 19 mars 2026

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motion introduite	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Britt Huybrechts (VB) sur "le médiateur fédéral de Brussels Airport" (n° 232)	au ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable	Commission de la Mobilité, des Entreprises publiques et des Institutions fédérales du 10 mars 2026	motion de recommandation par Britt Huybrechts (VB)	MOT 56 00232	p. 73 Détail : p. 93	18	117	0